

# COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 18 novembre 2020

L'an deux mil vingt, le 18 novembre 2020 à 20h35, en application du III de l'article 19 de la loi 2020-290 du 23 mars 2020 et ses articles L. 2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal à la salle polyvalente de la commune de Saint Sulpice la Forêt, légalement convoqué en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Y. HUAUMÉ, Maire de Saint Sulpice la Forêt.

MEMBRES EN EXERCICE : 15  
MEMBRES PRESENTS : 13  
MEMBRES VOTANTS : 15

Étaient présents : Y. HUAUMÉ, A. PINÇON, N. POUNEMBETTI, A. LORET, Y. PICARD, T. ANFRAY, S. DOREL, C. DUTEIL, M-H. FINET, T. GALLE, L. LEMARCHAND, V. SKEWES PIQUET, B. VAGNEUR, formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : C. WEISS a donné pouvoir à V. PIQUET

G. JOUVINIER a donné pouvoir à S. DOREL

Secrétaire de séance : T. ANFRAY

Date de convocation : 10 novembre 2020

Date d'affichage de la convocation : 10 novembre 2020

Date de publication : 19 novembre 2020

Ordre du jour :

1. Délégation de Service Public / UFCV / Animation / Enfance-jeunesse / Avenant n°6 / Délibération
2. Finances / Autorisations Spéciales de Crédits / Délibération
3. Finances / Taxes et produits irrécouvrables / Admission en non-valeur / Délibération
4. Délégation du Maire
5. Questions Diverses

Le procès-verbal de la séance du 14 octobre 2020 a été accepté à l'unanimité.

**N°20-11-18/01**

## **DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC / UFCV / ENFANCE-JEUNESSE / AVENANT N°6 / DÉLIBÉRATION**

Par délibération du 16 novembre 2016, le Conseil Municipal a approuvé la convention de délégation de service public présentée par l'UFCV pour la gestion et l'organisation de l'Accueil de Loisirs et de l'animation jeunesse d'une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Par délibération du 26 avril 2017, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n°1 portant l'inclusion des enfants porteurs d'handicap.

Par délibération du 13 décembre 2017, le Conseil Municipal a accepté l'avenant n°2 à la convention de délégation de service public avec l'UFCV pour la gestion et l'organisation de l'Accueil de Loisirs et de l'animation jeunesse.

Par délibération du 21 février 2018, le Conseil Municipal a accepté l'avenant n°3 qui porte sur la modification d'affectation des ressources humaines sur la politique enfance/Jeunesse jusqu'en août 2018.

Par délibération du 27 juin 2018, le Conseil Municipal a accepté l'avenant n°4 qui délègue les temps périscolaires du matin et du soir à l'UFCV et déclare les temps de garderie du soir en accueil collectif de mineur et de renforcer le service méridien par des animations sur le temps cour.

Par délibération du 6 février 2019, le conseil municipal a accepté l'avenant n°5 qui porte sur la nouvelle organisation des moyens dédiés à la politique enfance/jeunesse de la commune et accepter le budget prévisionnel du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2020 dont la participation de la commune s'élevait de la manière suivante :

Année 2019 :

Participation collectivité Accueil de Loisirs :	37 726 €
Participation collectivité Accueil Périscolaires :	30 670 €
Participation Globale :	68 396 €

Année 2020 :

Participation collectivité Accueil de Loisirs :	37 904 €
Participation collectivité Accueil Périscolaires :	30 967 €
Participation Globale :	68 871 €

Un nouvel avenant est proposé suite aux modifications suivantes :

- Modification du montant initial du marché pour l'année 2020, liée à la situation sanitaire, à l'arrêt partiel de l'activité lors du confinement du printemps 2020, ainsi qu'à l'obtention d'aides financières des services de l'Etat.

- Augmentation du temps de travail de 2 postes d'animateurs, salariés de l'Ufcv, de 0.58 ETP à 0.75 ETP, à compter du 01/09/2020.

- Augmentation du temps de travail d'un poste d'animateur à raison de 2h/semaine, à compter du 12/11/2020, suite à une nouvelle organisation du temps méridien et un passage à 3 services de repas.

- Augmentation du temps de travail d'un poste d'animateur à raison de 16h/semaine, à compter du 14/09/2020, dans l'objectif de renforcer les équipes d'encadrement des temps méridiens et de l'accueil périscolaire du soir, suite à la mise en œuvre du protocole sanitaire et en raison de la hausse de fréquentation des temps périscolaires.

Tous ces éléments combinés modifient à la baisse la participation de la collectivité (- 4237 €) qui est désormais de 64634 € pour l'année 2020.

Lors de la signature de la convention de DSP au 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour une durée de 4 ans, il avait été stipulé la possibilité de prolonger d'une année supplémentaire.

Il a été demandé à l'UFCV de fournir les éléments budgétaires pour l'année 2021.

Il s'élève à :

Participation collectivité Accueil de Loisirs :	25 244€
Participation collectivité Accueil Périscolaires :	45 159€
Participation Globale :	70 403 €

Après délibération, le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 1 abstention :

☞ Accepte le nouvel avenant n°6 :

✓ Sur la ré-évaluation du budget 2020 suite à la crise sanitaire COVID et au renforcement des équipes pour une participation de 64 634€ au lieu de 68 871€ soit une baisse de 4 237€

✓ Sur le prolongement d'un an de la DSP du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021 dont la participation de la commune s'élèvera pour cette période de la manière suivante :

Année 2021 :

Participation collectivité Accueil de Loisirs :	25 244€
Participation collectivité Accueil Périscolaires :	45 159€
Participation Globale :	70 403 €

N°20-11-18/02A

## FINANCES / AUTORISATIONS SPÉCIALES DE CRÉDITS / DÉLIBÉRATION

### DSIL SMART ST SULPICE

Par délibération du 14 octobre 2020, le Conseil Municipal a accepté les travaux relatifs à la transition écologique dans le cadre du projet « Smart Saint-Sulpice Phase 2b ».

Le plan de financement d'un montant de 78 613 € H.T. soit 94 335.60 € T.T.C prévoyait une demande de subvention de la DSIL à hauteur de 80%.

Le dossier a été accepté pour une subvention DSIL d'un montant de 62 800 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 15 voix pour :

↳ Accepte l'Autorisation Spéciale de crédits n°5 permettant d'inscrire la subvention DSIL et d'ajuster le crédit nécessaire pour la réalisation des travaux Smart Saint-Sulpice Phase 2b.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT </b>				
D-6184 : Versements à des organismes de formation	940.00 €	0 €	0 €	0 €
D-6237 : Publications	3 000.00 €	0 €	0 €	0 €
<b>Total D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>3 940.00 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	5 000.00 €	0 €	0 €	0 €
<b>Total D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)</b>	<b>5 000.00 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
D-023 : Virement de la section d'investissement	0 €	8 940.00 €	0 €	
<b>Total D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>0 €</b>	<b>8 940.00 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>8 940.00 €</b>	<b>8 940.00 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b> INVESTISSEMENT </b>				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0 €	0 €	0 €	8 940.00 €
<b>Total R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>8 940.00 €</b>
R-1341-540 : Travaux énergétique Smart 2	0 €	0 €	0 €	62 800.00 €
<b>Total D 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>62 800.00 €</b>
D-2051-301 : Matériel mairie	2 000.00 €	0 €	0 €	0 €
<b>Total D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>2 000.00 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
D-2313-540 : Travaux énergétique Smart 2	0 €	74 800.00 €	0 €	0 €
D-2315-704 : Chantier citoyen	1 060.00 €	0 €	0 €	0 €
<b>Total D 23 : Immobilisation en cours</b>	<b>1 060.00 €</b>	<b>74 800.00 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>3 060.00 €</b>	<b>74 800.00 €</b>	<b>0 €</b>	<b>71 740.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>71 740.00 €</b>		<b>71 740.00 €</b>

N°20-11-18/02B

## FINANCES / AUTORISATIONS SPÉCIALES DE CRÉDITS / DÉLIBÉRATION

### ÉTUDE BÂTIMENT TERRE

Avant la réalisation de travaux sur les bâtiments terre situés 4 rue naise et 9 et 11 Rue de la Grange de la commune, il est demandé une étude pour la réalisation d'une analyse et d'un diagnostic visuel comprenant le repérage des désordres éventuels, une explication du fonctionnement hydrothermique du bâtiment.

Le coût de cette étude est évalué à 3 240 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 15 voix pour :

↳ Accepte l'Autorisation Spéciale n°6 pour l'inscription des crédits pour la réalisation de cette étude.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2313-530 : Travaux multi bâtiments	0 €	3 240.00 €	0 €	0 €
D-2315-704 : Chantier citoyen	3 240.00 €	0 €	0 €	0 €
<b>Total D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>3 240.00 €</b>	<b>3 240.00 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>3 240.00 €</b>	<b>3 240.00 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0 €</b>		<b>0 €</b>

N°20-11-18/03

### **FINANCES / TAXES ET PRODUITS IRRÉCOUVRABLES / ADMISSION EN NON-VALEUR**

Par courrier du 15 octobre 2020, Madame la Trésorière de Liffré fait part d'un état d'admission en non-valeur sur les services périscolaires sur l'années 2018-2019 et 2020 d'un montant total de 3.58 € qui concerne plusieurs familles.

- Titre n°1086/2019 de 1 €
- Titre n°1263/2019 de 0.20 €
- Titre n°94/2019 de 2.02 €
- Titre n°335/2018 de 0.06 €
- Titre n°135/2020 de 0.30 €

Il est donc proposé de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes ci-dessus.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 15 voix pour :

↳ Décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes d'un montant total de 3.58 € pour les services périscolaires de l'année 2018-2019 et 2020.

Cette somme sera imputée à l'article 6541 (créances admises en non-valeur).

N°20-11-18/04

### **DÉLÉGATION DU MAIRE**

- Acceptation du devis BTP Consultants pour un montant de 6 984.00 € T.T.C. (Mission de contrôle technique pour le projet de construction d'un espace éducatif)
- Acceptation du devis Qualiconsult pour un montant de 4 233.60 € T.T.C (Mission de coordination SPS pour le projet de construction d'un espace éducatif)
- Acceptation du devis Cotral Lab pour un montant de 1 407.23 € T.T.C (réalisation de protections auditives)
- Acceptation du devis DEKRA pour un montant de 3 672.00 € T.T.C. (Mission de contrôle technique lors du remplacement des armoires électriques)
- Acceptation du devis CBTP pour un montant de 4 311.60 € T.T.C. (Inspection télévisuelle 5 Route de Saint Denis)
- Acceptation du devis CAMMA Sport pour un montant de 19 998.00 € T.T.C. (Dépose, fourniture et pose d'un gazon synthétique au terrain multisports)

N°20-11-18/QD01

**COMMISSION « ACTIONS SOCIALES ET SOLIDARITÉ » /  
NOMINATION DE NOUVEAUX MEMBRES / DÉLIBÉRATION**

Par délibération n°20-06-10/07 du 10 juin 2020, le Conseil Municipal a désigné les membres de l'ensemble des commissions communales.

Il est proposé de nommer deux nouveaux membres à la commission « actions sociales et solidarité ».

Après délibération, le Conseil Municipal, par 15 voix pour :

↳ Accepte la nomination de Camille WEISS et Victoria PIQUET à la commission « actions sociales et solidarité ».

La nouvelle commission est constituée des personnes ci-dessous :

<b>Actions sociales et solidarité</b>	<b>6 membres :</b> HUAUMÉ Yann PICARD Yves FINET Marie-Hélène DOREL Soizic PIQUET Victoria WEISS Camille
---------------------------------------	--

La séance est levée à 21h30

Date de la prochaine réunion : 16 décembre 2020

Fait à Saint Sulpice la Forêt, le 19 novembre 2020

Le Maire,  
Yann HUAUMÉ